

MAIRIE
DE
HERNY

57580

☎ 03.87.01.01.23

FAX : 03.87.01.03.11

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2014

CONTRAT DE TRAVAIL

Sur proposition du Maire, le contrat de travail de l'Agent Postal Communal est transformé en contrat à durée déterminée à compter du 23 juin 2014, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de transformer ce contrat de travail en CDI.

CHANGEMENT D'ECHELONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que

- La rémunération de l'emploi d'Adjoint Technique de 2eme classe d'une durée de travail hebdomadaire de 10 heures, est modifiée et sera calculée par référence à la nouvelle grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique de 2eme classe, sur la base du 5eme échelon à compter du 01 octobre 2014.
- La rémunération de l'emploi d'Adjoint Administratif de 2eme classe d'une durée de travail hebdomadaire de 13 heures, est modifiée et sera calculée par référence à la nouvelle grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Administratif de 2eme classe, sur la base du 5eme échelon à compter du 23 juin 2014.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire pour les EPCI soumis à Fiscalité Professionnelle Unique, donc le DUF, et se substitue aux commissions communales de ses communes membres concernant les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Elle est composée de 11 membres, dont :

- Le Président de l'EPCI ou un Vice-Président délégué
- Dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur la base d'une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et de 20 noms pour les suppléants, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses Communes membres. L'un des commissaires de chaque liste doit être domicilié hors de l'EPCI.

Je vous propose donc de bien vouloir me désigner pour figurer sur la liste des commissaires que le DUF adressera au Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal de HERNY propose que M. Michel HOMBOURGER figure sur la liste des commissaires que le DUF adressera au Directeur Départemental des Finances Publiques dans le cadre de la constitution de la CIID.

Suppression des arrêts en gare de HERNY

Lors de la dernière réunion du Comité de Desserte du 6 juin 2014 à REMILLY, le Conseil Régional, en collaboration avec la SNCF, a décidé de supprimer **tous les arrêts** TER en gare de HERNY à partir de 2016 et de mettre en place un service de rabattement en bus à partir de REMILLY.

Seront donc supprimés 7 arrêts dans le sens FORBACH – METZ et 6 arrêts dans le sens METZ – FORBACH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet les avis suivants :

- Cette décision représente une importante rupture de charge (correspondance) qui rallonge les trajets REMILLY – HERNY ou HERNY - REMILLY d'environ 20 mn au lieu de 6 mn par le train, sans oublier les problèmes liés aux intempéries en hiver, le transport des PMR dans des bus inadaptés, etc...
- La grille actuelle satisfait l'ensemble des usagers, alors pourquoi la remettre en cause ?. Quel intérêt pour les usagers de HERNY de voir passer des trains toutes les heures si ils ne s'arrêtent plus ?. D'après la SNCF la suppression d'un arrêt en gare permet de gagner en théorie quelques minutes ... au final largement perdues par des retards à répétition. Une fois de plus nous constatons une dégradation du service public ferroviaire,
- Le Grenelle de l'environnement plaide pour une politique volontariste en faveur des transports collectifs, afin de dissuader d'utiliser la voiture. La suppression des arrêts et la mise en service d'une desserte en bus aboutit à l'effet inverse car certains abonnés songent à abandonner le train pour la voiture.
- Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle grille il conviendrait de garder à l'esprit le développement rural et de ne pas délaissier les petites communes, certes moins rentables, au profit des grandes agglomérations.

Compte-tenu de toutes ces réflexions le Conseil Municipal demande que l'ensemble des arrêts soient maintenus tout en adaptant naturellement de nouveaux horaires.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Michel HOMBOURGER